

COMITE DE BASSIN REUNION

SEANCE PLENIERE DU 01 JUIN 2011

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents : 19
Pouvoirs : 3
Vote : - Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2011/2

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT DES DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'EST DE LA REUNION

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

VU l'article R121-38 du code de l'environnement ;

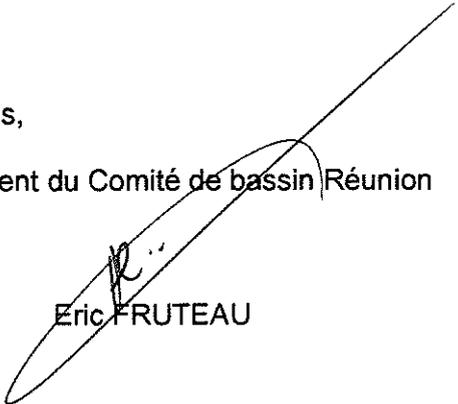
VU le projet de SAGE adopté par la Commission Locale sur l'eau le 22 décembre 2010, et dont les modalités de consultation ont été présentées dans les documents de séance ;

VU le projet de courrier d'avis du Comité de Bassin présenté en séance

Emet un avis favorable au SAGE Est, et informe le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Est de cet avis au travers du courrier annexé à la présente délibération.

Saint-Denis,

Le Président du Comité de bassin Réunion


Eric FRUTEAU